



Syndicat National des Enseignements de Second Degré
Section Académique de Besançon
19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon
Téléphone : 03.81.47.47.90 - Télécopie : 03.81.47.47.91
E-mail : s3bes@snes.edu - Internet : www.besancon.snes.edu

CAPA des certifiés et des adjoints d'enseignement
Séance du 15 mars 2017

Déclaration préalable du SNES – FSU

Cette année encore, la CAPA devra faire le constat que l'Education Nationale n'est pas en capacité d'assurer le droit à la formation des enseignants. Les chiffres sont éloquents : nous savons, avant même que nos travaux ne soient engagés, que sur 201 demandeurs, moins de quinze seront satisfaits. Le SNES-FSU réitère son exigence de moyens suffisants pour satisfaire les collègues dont les demandes répondent à des besoins de plus en plus criants.

En effet, au vu de l'absence de perspectives en termes d'amélioration des conditions de travail, d'augmentation de salaire, d'évolution de carrière et de possibilités de reconversion, le congé formation, dont l'objet principal est la préparation de l'agrégation, est une bouffée d'oxygène indispensable à des personnels qui vivent de plus en plus mal l'exercice de leur métier au quotidien. Les perspectives offertes par le PPCR sont insuffisantes à cet égard. Quant à la formation continue, elle ne satisfait pas les besoins des collègues, d'autant que certaines formations sont devenues obligatoires et subies pour répondre aux injonctions du ministère sur les réformes en cours mais ne répondent ni aux réalités du métier ni à celles du terrain. Ainsi, dans les formations au numérique, les formateurs semblent totalement ignorer l'état réel de l'équipement, de la maintenance technique et des outils pédagogiques, malheureusement très disparates selon les établissements.

Le congé formation est un droit auquel chaque enseignant devrait être assuré d'accéder au moins une fois dans sa carrière. Les délais d'obtention sont actuellement beaucoup trop longs, contraignant les personnels à anticiper sur de nombreuses années. Le classement des candidats à congé-formation selon le critère du nombre de demandes favorise les collègues les plus stratèges au détriment de l'ancienneté de poste. Par ailleurs, le manque de possibilités de remplacement dans certaines disciplines constitue un obstacle supplémentaire difficilement accepté par les collègues.